**Résolution N° 206**

# La Poste à domicile : maintenons le système actuel

François Monin (PDC)

Fin février, les Jurassien-ne-s apprenaient que La Poste allait digitaliser l'ensemble de son service à domicile. Par cette modification, La Poste supprime ainsi l'affichette qui permettait aux près de 400'000 ménages suisses d'indiquer directement sur leur boîte aux lettres à la factrice, respectivement au facteur, le besoin de bénéficier du service à domicile. Dans le Jura, ce ne sont pas moins de 7000 ménages qui sont concernés par cette modification qui déploie ses effets à partir du 1er mars 2021.

Les prestations touchées par cette modification concernent aussi bien l'expédition de lettres et de colis, que le paiement des factures. Il n'y a d'ailleurs aucune garantie, qu'à terme, des prestations supplémentaires soient également touchées par la numérisation. Le recours aux services précités de La Poste devra automatiquement passer par Internet, un appel à une centrale téléphonique ou via une commande numérique avant 7h30 le matin même.

Limité aux secteurs ruraux sans bureau postal, le service à domicile actuel est simple, efficace et adapté aux populations qui l'utilisent. Il sied parfaitement aux personnes âgées qui vivent dans des régions excentrées et qui désirent rester administrativement autonome. Salutaire pour celles et ceux qui désirent plus de flexibilité, la numérisation ne doit cependant pas être imposée. En effet, les changements forcés de modèle, tel que celui voulu par La Poste, creusent la fracture numérique. Selon une étude de *Pro Senectute*, plus d'un quart des plus de 65 ans n'utilise pas Internet, la première explication restant sa complexité.

En résumé, La Poste inflige ainsi une double sanction aux habitant-e-s âgé-e-s des régions rurales. Après la fermeture des offices postaux de proximité, leur population doit dorénavant se résoudre à passer au tout numérique.

**Par cette résolution, le Parlement jurassien constate que les évolutions récentes souhaitées par La Poste péjorent les habitants des communes rurales du Canton du Jura et accentuent la fracture numérique intergénérationnelle. Il souhaite faire part de son inquiétude aux autorités fédérales, garantes d'un service universel.**

François Monin (PDC)

**Co-signataires**

Intervention déposée officiellement le 03 mars 2021

**Documents annexés**

- r206.pdf

**Parlement jurassien**

**Résolution interpartis** No 206

**La Poste à domicile : maintenons le système actuel**

Fin février, les Jurassien-ne-s apprenaient que La Poste allait digitaliser l'ensemble de son service à domicile. Par cette modification, La Poste supprime ainsi l'affichette qui permettait aux près de 400'000 ménages suisses d'indiquer directement sur leur boîte aux lettres à la factrice, respectivement au facteur, le besoin de bénéficier du service à domicile. Dans le Jura, ce ne sont pas moins de 7000 ménages qui sont concernés par cette modification qui déploie ses effets à partir du 1er mars 2021.

Les prestations touchées par cette modification concernent aussi bien l'expédition de lettres et de colis, que le paiement des factures. Il n'y a d'ailleurs aucune garantie, qu'à terme, des prestations supplémentaires soient également touchées par la numérisation. Le recours aux services précités de La Poste devra automatiquement passer par Internet, un appel à une centrale téléphonique ou via une commande numérique avant 7h30 le matin même.

Limité aux secteurs ruraux sans bureau postal, le service à domicile actuel est simple, efficace et adapté aux populations qui l'utilisent. Il sied parfaitement aux personnes âgées qui vivent dans des régions excentrées et qui désirent rester administrativement autonome. Salutaire pour celles et ceux qui désirent plus de flexibilité, la numérisation ne doit cependant pas être imposée. En effet, les changements forcés de modèle, tel que celui voulu par La Poste, creusent la fracture numérique. Selon une étude de *Pro Senectute*, plus d'un quart des plus de 65 ans n'utilise pas Internet, la première explication restant sa complexité.

En résumé, La Poste inflige ainsi une double sanction aux habitant-e-s âgé-e-s des régions rurales. Après la fermeture des offices postaux de proximité, leur population doit dorénavant se résoudre à passer au tout numérique.

**Par cette résolution, le Parlement jurassien constate que les évolutions récentes souhaitées par La Poste péjorent les habitants des communes rurales du Canton du Jura et accentuent la fracture numérique intergénérationnelle. Il souhaite faire part de son inquiétude aux autorités fédérales, garantes d'un service universel.**

Delémont, le 3 mars 2021

Le responsable de la résolution

François Monin
Député

Groupe PDC-JDC

Groupe PSJ

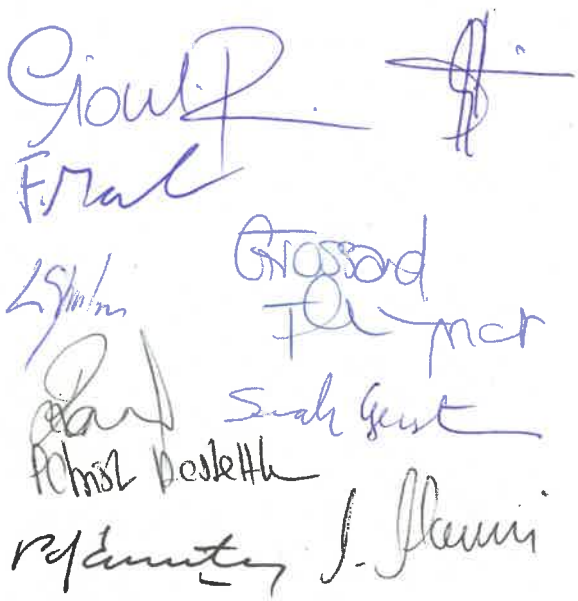

Groupe UDC

Groupe PLR

Groupe PCSI et Verts lib.

Groupe Verts et CS POP